




**DOSSIER DE DEMANDE
D'AUTORISATION I.C.P.E.**
*Résumé non technique
de l'étude d'impact*

**Etablissement de
CREIL**

**RESUME NON TECHNIQUE
DE L'ETUDE D'IMPACT**

	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION I.C.P.E. <i>Résumé non technique de l'étude d'impact</i>	Etablissement de CREIL
---	--	-----------------------------------

La société ACOR, implantée à Creil dans le département de l'Oise, est spécialisée dans la fabrication de treillis soudés.

Le centre ville est situé à environ 750 m au Sud-Est du site.

LES REJETS AQUEUX

◊ *Origine de l'eau et consommation*

L'eau consommée sur le site est fournie exclusivement par le réseau communal.

Elle est principalement utilisée pour :

- les sanitaires (WC, douches et lavabos),
- l'appoint des circuits de refroidissement en circuit fermé des installations de production.

La consommation annuelle d'eau est de 600 m³.


◊ *Eaux usées*

L'activité n'est à l'origine d'aucun rejet d'eaux usées industrielles.

◊ *Eaux pluviales*

Les eaux pluviales lessivant les toitures et les surfaces imperméabilisées (quais d'expédition, parcs de stockage « fil machine » et « treillis soudés », parkings, voiries), susceptibles d'être souillées en raison de l'entraînement d'hydrocarbures déversés par les véhicules en transit, sont collectées par le réseau séparatif EP à l'aide de plusieurs regards répartis sur le site et rejetées dans le réseau communal.

Les eaux rejetées seront contrôlées périodiquement afin de s'assurer que les teneurs en hydrocarbures et en MES (Matières En Suspension) respectent les spécifications de l'arrêté du 2 février 1998.

	<p align="center">DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION I.C.P.E. <i>Résumé non technique de l'étude d'impact</i></p>	<p align="center">Etablissement de CREIL</p>
---	---	---

LES REJETS ATMOSPHERIQUES


Les principaux rejets atmosphériques sont constitués par les poussières de « calamine » (oxydes de fer) émises par les machines de production. La calamine se présente sous la forme de fines particules denses (densité comprise entre 1,6 et 1,8) et très peu volatiles.

Chaque ligne de la tréfilerie sera équipée au niveau de la décalamineuse d'une extraction d'air reliée à un dépoussiéreur (équipé d'un filtre à manches) situé dans un local annexe.

NUISANCES SONORES

Les principales sources de bruit au sein de l'établissement sont dues :

- à la circulation de véhicules (camions, chariots élévateurs) transitant sur le site et aux opérations de chargement ou de déchargement,
- aux lignes de fabrication (soudage et laminage),
- au fonctionnement des compresseurs et des groupes froids.

	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION I.C.P.E. <i>Résumé non technique de l'étude d'impact</i>	Etablissement de CREIL
---	--	-----------------------------------

DECHETS

Les déchets sont triés par catégorie afin de favoriser leur valorisation. La quantité de déchets représentent **875 tonnes** dont 92% ont été recyclées ou valorisées.

Conformément à la réglementation, les sociétés chargées du transport, du traitement, du stockage ou du transit des déchets sont titulaires d'un arrêté d'autorisation préfectoral et des agréments de transport requis.

TRAFIC ROUTIER

En considérant que l'ensemble des véhicules transite par la route départementale D200, il ressort que l'impact de l'activité de l'établissement ACOR sur le trafic routier local est limité (environ 1 %).

IMPACT SUR LES MILIEUX NATURELS, CULTURELS ET HUMAINS ET INTEGRATION PAYSAGERE

L'établissement est situé en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau potable, de Z.N.I.E.F.F, de Z.I.C.O, de sites naturels classés. Le site ne présente pas de particularité floristique ou faunistique.


IMPACT SUR LA SANTE

L'évaluation des risques sanitaires a été menée conformément à la méthodologie préconisée dans le « guide pour l'analyse du volet sanitaire » réalisé par l'InVS (Institut de Veille Sanitaire).

L'identification des dangers du site a mis en évidence la nécessité d'étudier plus spécifiquement le risque lié aux émissions de poussières, la voie prépondérante d'exposition étant l'inhalation.

Une modélisation de la dispersion atmosphérique a été réalisée pour ces poussières.


L'évaluation des risques sanitaires de l'établissement montre que dans le cas d'une exposition permanente, le risque de survenue d'un effet toxique (cancérigène ou autre) n'est pas significatif pour les populations avoisinantes.

 ACOR ACIERS DE CONSTRUCTION RATIONNALISEES	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION I.C.P.E. <i>Résumé non technique de l'étude d'impact</i>	Etablissement de CREIL
--	--	-----------------------------------


CONDITIONS DE L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE

L'établissement ACOR dispose de trois sources d'énergie : électricité, gaz naturel et fioul domestique.

Les installations de production fonctionnant en continu (en 3x8 heures par jour pendant 5 jours), les consommations d'énergie par rapport à la production sont relativement constantes au cours de l'année.

 <p>ACOR ACIERS DE CONSTRUCTION NATIONALISES</p>	<p>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION I.C.P.E. <i>Résumé non technique de l'étude de dangers</i></p>	<p>Etablissement de CREIL</p>
--	--	--

**RESUME NON TECHNIQUE DE
L'ETUDE DE DANGERS**

	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION I.C.P.E. <i>Résumé non technique de l'étude de dangers</i>	Etablissement de CREIL
---	--	-----------------------------------

L'étude de dangers a permis de recenser de façon la plus exhaustive possible, par l'identification des potentiels de dangers et par l'utilisation d'une méthode systématique d'analyse de risques (APR), l'ensemble des « situations dangereuses » susceptibles d'être présentes sur les différentes installations du site.

Les principales zones à risques identifiées sont présentées dans le **document n°10** page suivante.

Une matrice de « criticité » de ces événements évaluant à la fois leur probabilité d'occurrence (P) et leur niveau de gravité (G) permet de définir une hiérarchisation des risques et ne fait pas ressortir de scénario majeur.

L'ensemble des scénarios identifiés intègre une zone de risque « acceptable ».

Les populations voisines ne devraient pas être impactées par les différents scénarios identifiés, la cinétique est donc considérée comme lente.

La prévention repose sur une politique générale de sécurité qui permet d'assurer le plus efficacement possible le respect des consignes par un personnel formé et encadré sur l'ensemble du site.

La réduction des risques repose principalement sur la mise en place de barrières de sécurité « organisationnelles » et « techniques » tant au niveau de la prévention (pour diminuer la probabilité d'occurrence des scénarii) que de la protection (pour limiter la gravité des effets).

Il s'agit notamment de :

- Maîtrise opérationnelle (procédures, consignes,...),
- Formation et sensibilisation du personnel,
- Maintenance préventive du matériel et des installations,
- Dispositifs de sécurisation et de protection des installations (ex : rétention...),
- Moyens de lutttes internes

La cinétique est qualifiée de lente car aucune personne n'est susceptible d'être atteinte en dehors de l'établissement en cas de phénomènes dangereux.